



Préventica
PARIS PTE DE VERSAILLES
21>23 MAI 2019

SANTÉ / SÉCURITÉ
AU TRAVAIL

CONFÉRENCE

Prévention de la lombalgie : comment agir?



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



Prévention des TMS / lombalgie : comment agir ?



SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

AU PROGRAMME

1. Les TMS: ce qu'il faut savoir

Mme Véronique VENET, Ingénieur Conseil / CRAMIF

2. Prévention des TMS dans un EHPAD

Mme Siti AHAMADA, Infirmière EHPAD Cachan et référente TMS

Mme Julienne SOUCHARD, Responsable qualité et gestion des risques /
Association Monsieur Vincent (Paris 12^e)

3. Maintien en emploi : l'accompagnement du salarié

M. Frédéric LE PROVOST, Chargé d'études et de développement / AGEFIPH

01

Les TMS : ce qu'il faut savoir

Mme Véronique VENET, Ingénieur Conseil / CRAMIF



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



**Les troubles musculosquelettiques (TMS) sont
des pathologies multifactorielles
à composante professionnelle**

**La prévention de ces maladies est un enjeu considérable
pour les entreprises et le bien-être des salariés**

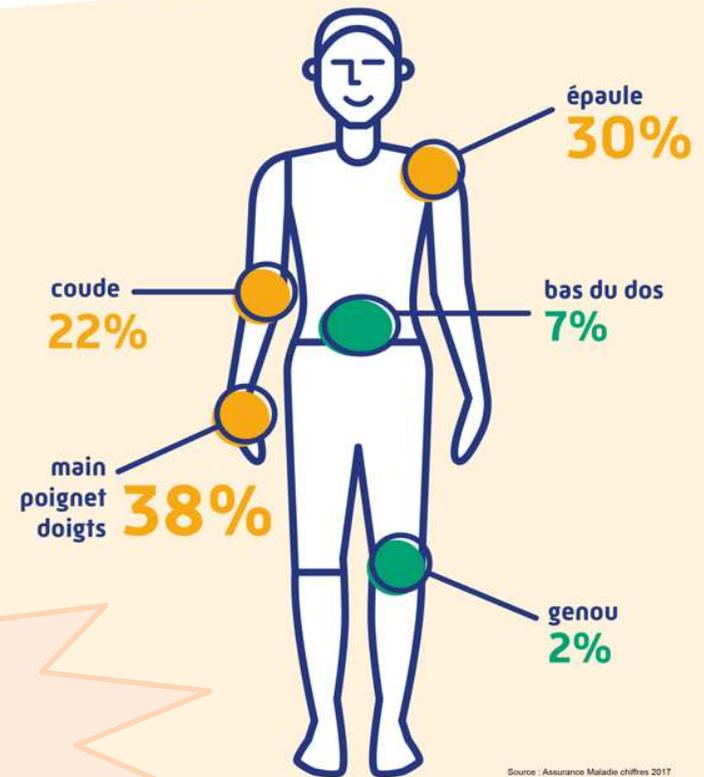
De quoi parle-t-on?

- Troubles musculosquelettiques
- Affections péri-articulaires
- Lésions attribuables au travail répétitif
 - ✓ Les tendons
 - ✓ Les muscles
 - ✓ Les nerfs
 - ✓ Les articulations



**Symptômes
douloureux
Perte des capacités
physiques**

Les parties du corps les plus touchées par les TMS



La lombalgie se caractérise par des douleurs dans le bas de la colonne vertébrale, qui vont de la gêne modérée à la douleur intense.

Dans le milieu médical, on parle de « lombalgie commune »

Elle est la plupart du temps liée à une cause mécanique : un problème musculaire ou ligamentaire par exemple.

>> Seul un médecin peut établir le diagnostic de lombalgie commune

Un mal fréquent souvent sans gravité sauf dans sa phase chronique

La lombalgie concerne une grande partie de la population, tous les groupes d'âge, les hommes comme les femmes.

- **93% des personnes déclarent avoir déjà eu des problèmes de dos.**
- **Plus de 4 actifs sur 5 déclarent avoir déjà eu des problèmes de dos** tous secteurs professionnels confondus.

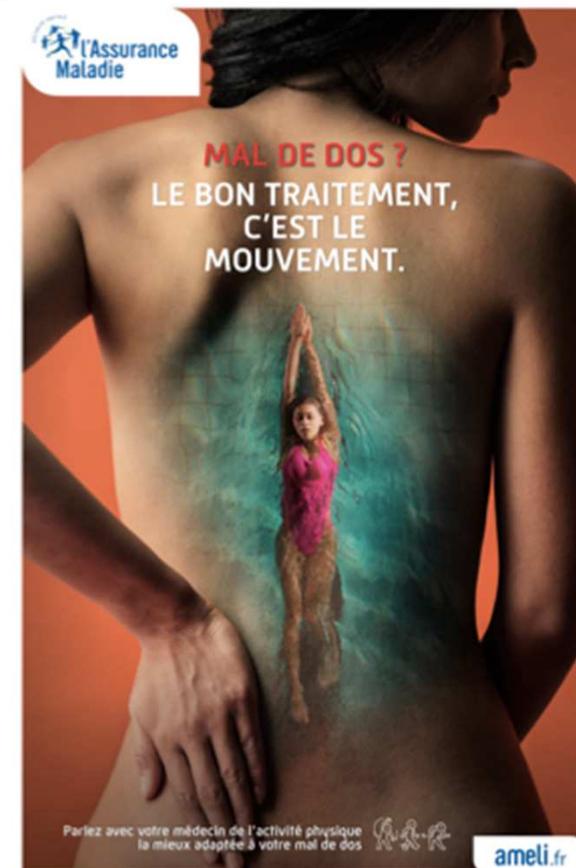
Dans 90% des cas, les symptômes disparaissent en moins de 4 à 6 semaines.

Seuls 7% des patients passent à la chronicité, mais la lombalgie chronique peut avoir des **conséquences sociales et professionnelles lourdes** (douleurs invalidantes, peur de bouger, cessation d'activité, désinsertion sociale, sentiment d'inutilité...)

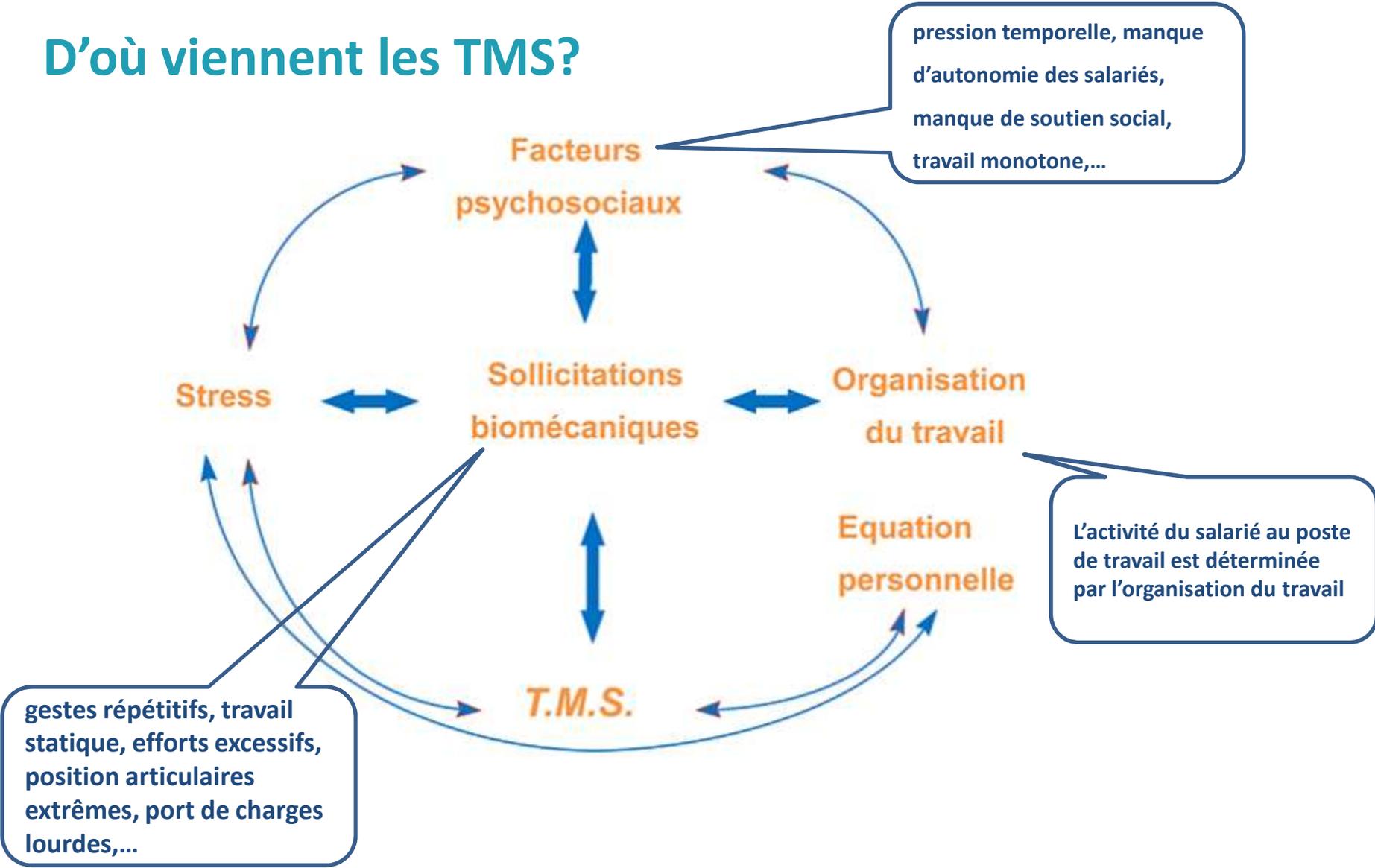
Mal de dos? Le bon traitement c'est le mouvement

Maintenir une activité, c'est éviter que le mal de dos s'installe durablement.

- En cas de lombalgie, **il est important de consulter son médecin traitant** qui posera le bon diagnostic et soulagera la douleur de façon adaptée.
- L'activité physique permet de faire bouger le dos en étirant et en renforçant les muscles et en mobilisant les articulations. **C'est le mouvement qui soigne** car c'est par le mouvement que le muscle se répare.



D'où viennent les TMS?



Un enjeu de santé au travail

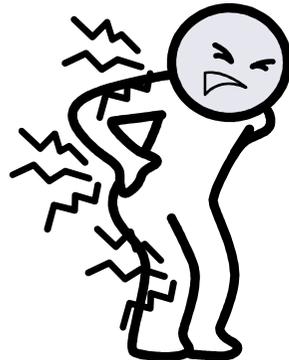


cause de maladie
professionnelle en France

87% des maladies professionnelles reconnues

20% des accidents du travail (lombalgie)

Des conséquences lourdes pour les salariés



Au niveau personnel, douleurs invalidantes, gênes fonctionnelles, perte de capacité, handicap

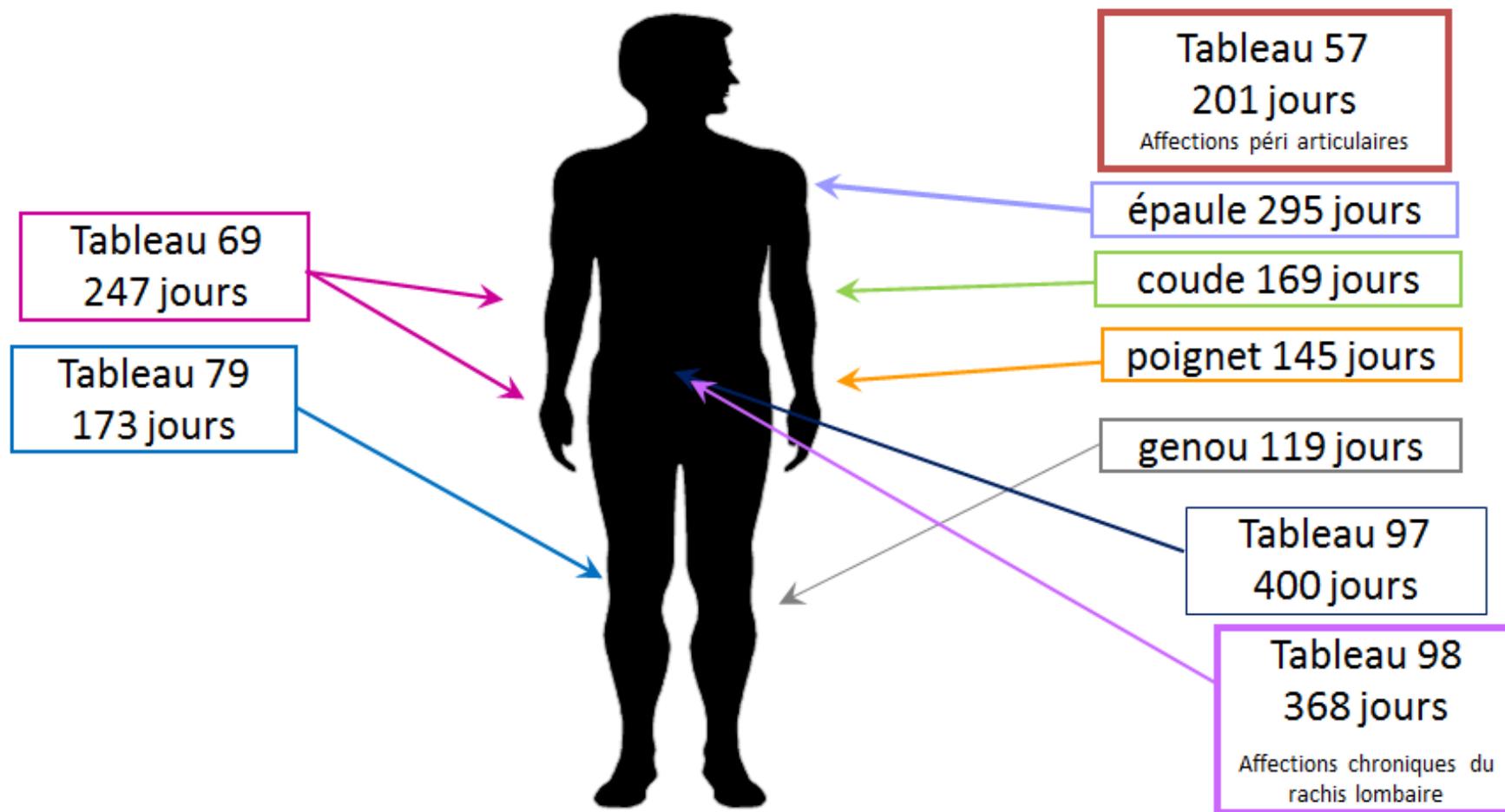
Au niveau professionnel, inaptitude, risque de désinsertion professionnelle

Chiffres clés

45% des TMS => séquelles lourdes (IP)

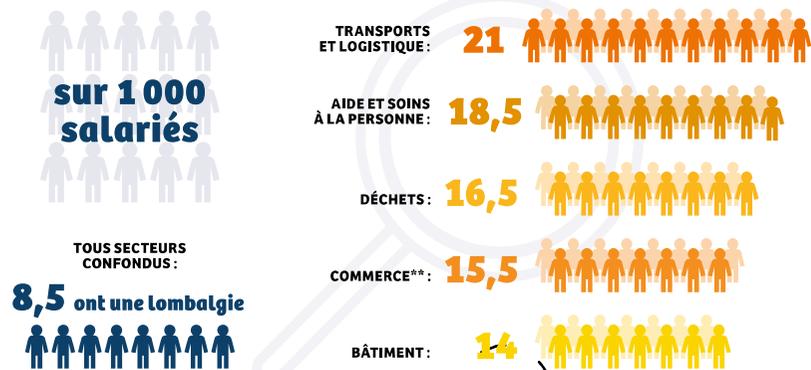
Lombalgie = 1^{ère} cause inaptitude avant 45ans

Un enjeu de santé au travail

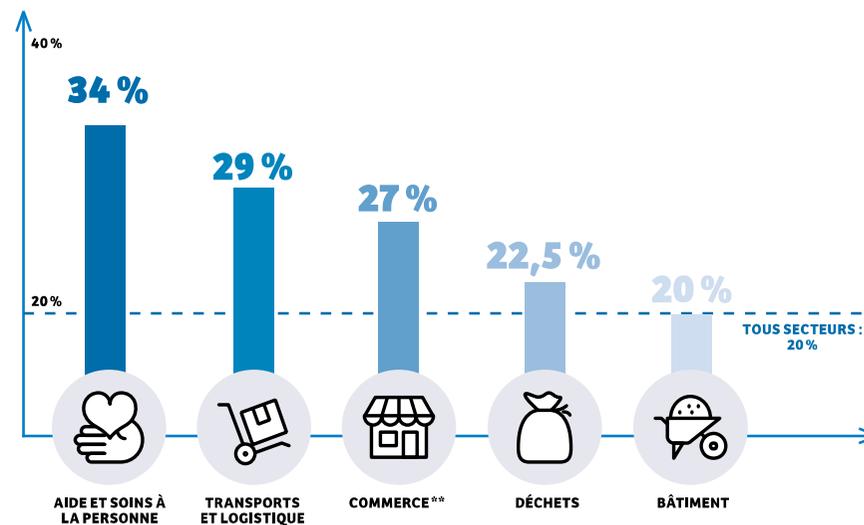


Focus sur la lombalgie: les secteurs les plus touchés

Fréquence des AT/MP* ayant pour motif une lombalgie



Part de la lombalgie dans les accidents du travail

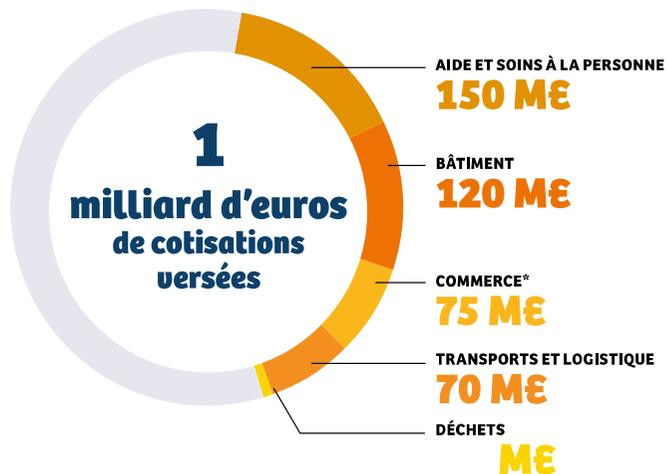


*Accidents du travail et maladies professionnelles

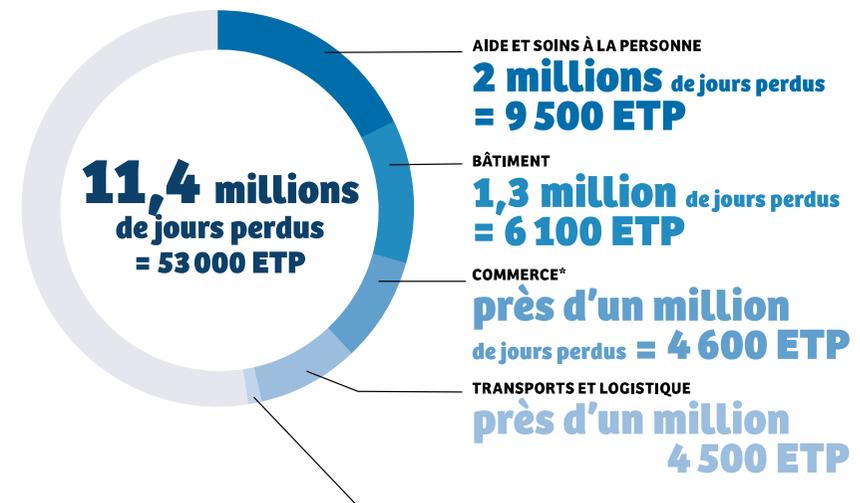
** Le commerce inclut : la grande distribution, le commerce d'équipements ménagers et le commerce de gros alimentaire.

Focus sur la lombalgie: les secteurs les plus touchés

Coût annuel de la lombalgie (année de référence 2015)



Jours de travail perdus en raison d'une lombalgie



Des conséquences lourdes pour les entreprises

Coûts directs*

(imputables aux TMS)

2 milliards d'euros de cotisation AT/MP versées par les entreprises

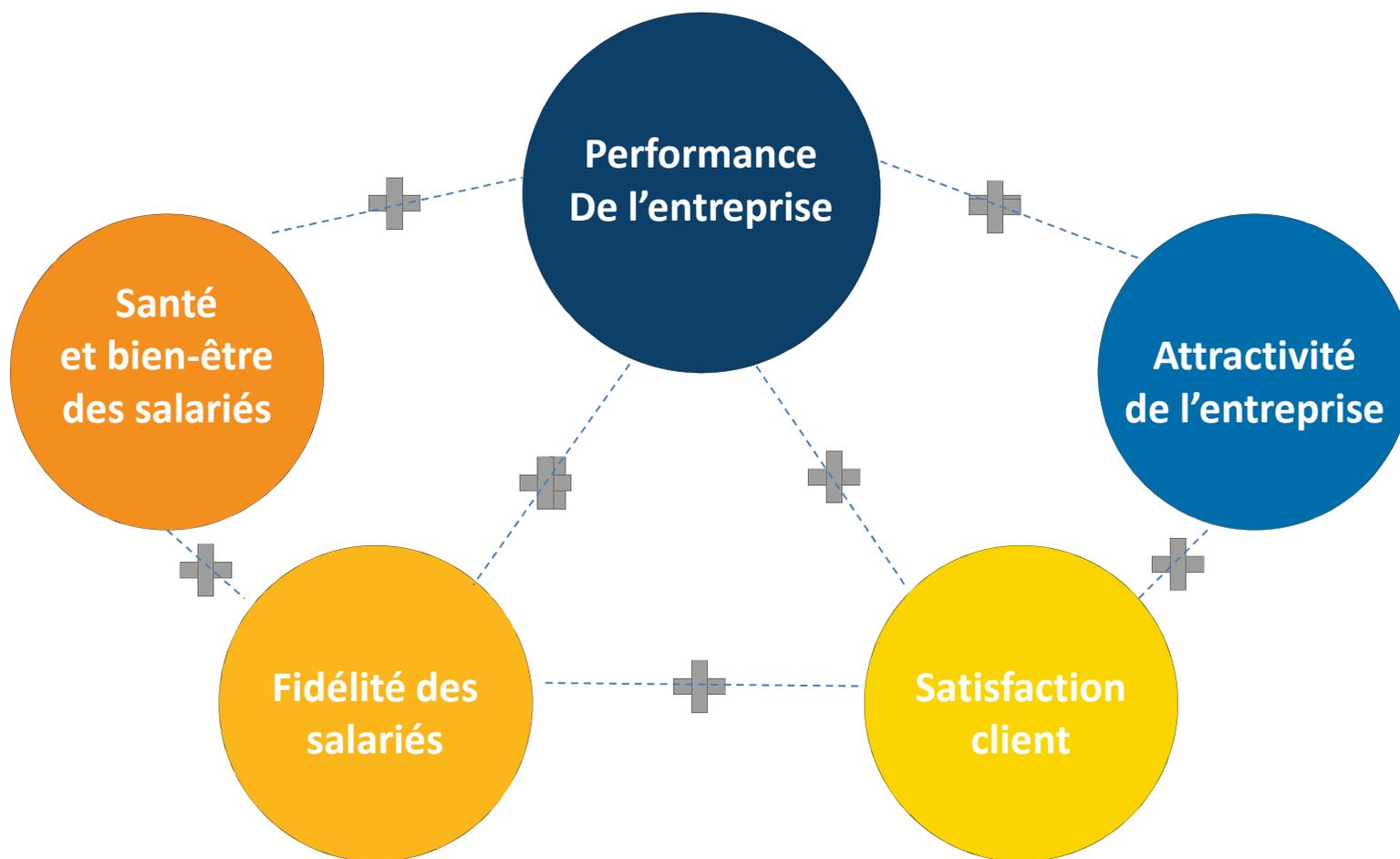
22 millions de journées perdues (107 000 ETP)

Coûts indirects (X2 à x7 le coût direct)

- désorganisation des équipes
- absentéisme, départ
- perte de productivité
- coût du remplacement , formation,
- altération du climat social et de l'image de l'entreprise...

*Coût moyen d'un TMS = 21 000 euros

Prévenir les TMS: quels bénéfices pour l'entreprise?



Le programme TMS pros

L' Assurance Maladie - Risques Professionnels a mis en place un programme (tmspros.fr) pour aider les entreprises à identifier, connaître et maîtriser le risque TMS



BIEN AGIR, MIEUX PRÉVENIR

Objectifs

permettre aux entreprises d'entreprendre une démarche de prévention des TMS grâce à l'offre de service TMS pros et l'accompagnement du service prévention

faire baisser la sinistralité liée aux TMS pour une cible d'établissements

rendre les entreprises autonomes en matière de prévention des TMS

Entreprendre une démarche de prévention

Préventica
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

site Internet <http://tmspros.fr>

- Accessible à tout établissement qui le souhaite
- Propose des outils illustrant la démarche de prévention à engager
- Intègre les outils d'évaluation à destination de l'entreprise pour mesurer l'impact de l'action et sa montée en compétences sur le sujet



Un programme en 4 étapes :

1. **En quoi suis-je concerné ?** Reconnaître l'intérêt d'une démarche de prévention des TMS.
2. **Par quoi commencer ?** Définir les actions prioritaires et informer les salariés du projet
3. **Comment agir ?** Mettre en place un plan d'actions pouvant inclure des solutions techniques, humaines et organisationnelles.
4. **Quels résultats pour mon entreprise ?** Évaluer et suivre les actions envisagées pour mesurer l'efficacité de la démarche.

02

Prévention des TMS dans un EHPAD

Mme Siti AHAMADA, Infirmière EHPAD Cachan et référente TMS

Mme Julienne SOUCHARD, Responsable qualité et gestion des risques / Association Monsieur Vincent
(Paris 12^e)



Présentation de l'EHPAD SAINT JOSEPH

- Une des 25 Résidences de l'**ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT (AMV)**.
- Situé à CACHAN dans le Val de Marne
- 141 places d'hébergement réparties dans 5 unités, dont 12 places d'hébergement temporaire
- GIR Moyen Pondéré (GMP) : 771 en Octobre 2018
- Moyenne d'âge population accueillie : 88,5 ans ; les âges vont de 61 à 106 ans
- 96 salariés en CDI dont des fonctions transversales intervenants sur 2 autres établissements (JEAN XXIII et SACRE CŒUR)
- Moyenne d'âge des salariés : 46,9 ans
- Nombre de femmes : 79 Nombre d'hommes : 17
- Nombre global d'Accidents de Travail (AT) :
 - 2017: 49 dont 25 avec arrêt de travail avec une durée moyenne de 29,7 jours d'arrêt
 - 2018: 38 dont 14 avec arrêt de travail avec une durée moyenne de 26,4 jours d'arrêt
- Nombre de Maladies professionnelles : 3 (tableau 57)

Prévention des TMS : comment agir ?

Chambre-type



Politique de prévention des TMS

- **Etablissement ciblé par la CRAMIF en 2015 dans le programme de TMS-Pros saison 1. (Val de Marne), avec la création du poste de référent prévention TMS.**
- Choix d'un candidat début 2016
- Formation du référent Prévention TMS (une IDE) fin 2016, avec la CRAMIF
- Prise de fonction du référent en Février 2017 avec comme objectif final la limitation des accidents de travail (AT) et maladies professionnelles (MP) notamment en lien avec les TMS
- Participation du référent aux réunions de CHSCT, à l'analyse des AT/MP et l'élaboration du Document Unique
- Implication du référent prévention TMS dans le choix des outils, la mise en place des formations et les projets architecturaux
- Amélioration des conditions de travail avec développement d'outils d'aide à la manutention
- Prévention des Risques Psycho Sociaux (RPS) qui peuvent entraîner des TMS
- Prévention des TMS liés aux chutes des résidents
- Prévention de la lombalgie chez le personnel administratif (changement de fauteuil, écran ordinateur...)

Exemple de diagnostic et d'actions mises en place

- Les diagnostics et les plans d'actions sont faits en concertation avec la direction et la référente prévention TMS, puis présentés aux membres du CHSCT.
- Après analyse des AT de 2016, il ressort que les tâches les plus accidentogènes à Saint-Joseph sont liées aux soins de manutention, qui engendrent des TMS (lombalgies, dorsalgies, cervicalgies...). Le transfert du lit au fauteuil est un des soins les plus exposant.
- Demande de Crédit Non Renouvelable (CNR) en Mars 2017 pour installations de rails au plafond. 5 chambres équipées actuellement (2019)
- Programmation de formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) fin 2017 avec pour but d'avoir des acteurs de prévention sur le terrain
- Renouvellement d'anciens lits non adaptés aux soins de manutention par des lits avec des fonctions proclive/déclive, hauteur variable...
- Formation des soignants à l'usage des outils d'aide à la manutention, en faisant appel aux fournisseurs (rails au plafond, lève-personne) mais aussi par la psychomotricienne et l'ergothérapeute

Prévention des TMS : comment agir ?

Rails au plafond



Prévention des TMS : comment agir ?

 **Préventica**
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Rails au plafond



Lits

- Lit médicalisé ancien modèle



- Lit médicalisé actuel



Exemple de diagnostic et d'actions mises en place

- Sensibilisation du personnel sur l'évaluation des capacités du résident
- Création d'un comité de pilotage sur la prévention début 2018 ; il est composé des psychomotriciennes et de la référente prévention TMS. Ce comité travaille notamment sur :
 - la création d'un outil répertoriant le matériel disponible dans le service
 - l'emplacement du matériel
 - pour quel résident l'utiliser
- Formation des soignants à l'usage des outils d'aide à la manutention, en faisant appel aux fournisseurs (rails au plafond), mais aussi par la psychomotricienne et l'ergothérapeute (lève-personne, draps de glisse, fauteuil confort...)
- Demande de CNR en Mars 2019 pour renouvellement de lève-personnes
- Investissement pour 2019 dans des draps de glisses

Difficultés et freins rencontrés

- Pas de financement pour la création d'un poste de référent prévention TMS en plein temps
- Temps de travail restreint de la référente car poste budgété pour 20% sur 3 établissements. La demande initiale était pour 5 établissements du Val de Marne
- Difficultés à faire adhérer certains soignants à l'utilisation du matériel d'aide car manque de temps pour eux
- Difficultés pour faire changer certaines mentalités sur le besoin d'outils d'aide et la préservation du capital santé
- Mise en place des formations PRAP retardée en 2019 car le financement des formations est différent, donc limitation du nombre de sessions
- Difficultés pour l'installation des rails car bâtiment ancien et certains plafonds ne sont pas adaptés
- Les rails plafonniers (rails + moteurs) sont couteux. Il est nécessaire de faire une demande de CNR et donc de rédiger un dossier très complet pour convaincre l'ARS de fournir un budget

Conclusion

- La prévention des TMS est une politique qui demande un investissement en temps mais aussi financier
- Cependant cela permet de préserver le capital santé du personnel et de limiter la survenue d'Accidents de Travail et de Maladies Professionnelles
- Elle vise aussi à la construction du soin de manutention avec l'évaluation des capacités du résident afin de maintenir son autonomie
- Quand les capacités du résident sont limitées, l'introduction d'outils d'aide à la manutention permet d'éviter le port par les soignants

03

Maintien en emploi : l'accompagnement du salarié

M. Frédéric LE PROVOST, Chargé d'études et de développement / AGEFIPH



L'organisation de l'Agefiph

- L'Agefiph est administrée par un Conseil d'Administration paritaire élargi qui fixe la politique générale, les orientations du Fonds et son budget
- Le Conseil est composé de 4 collèges : Collège des employeurs, Collège des salariés, Collège des associations, Collège des personnalités qualifiées (dont 2 désignées par l'État)
- **L'Agefiph a une implantation nationale avec :**
 - **un siège à Bagnex** où se trouve la Direction des Entreprises et des Grands Comptes qui s'adresse aux entreprises de plus de 2.000 salariés
 - **14 Délégations Régionales** qui couvrent l'ensemble du territoire pour une réponse de proximité et leurs Chargés de Mission Entreprise, en charge de l'accompagnement des entreprises de leur région

Maintien en emploi : l'accompagnement du salarié

 **Préventica**
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Nos missions

GÉRER LES CONTRIBUTIONS DES ENTREPRISES :

soumises à l'obligation d'emploi qui ne respectent pas le taux d'emploi de 6%

➔ À compter de 2013, l'Etat a transféré à l'Agefiph les compétences en matière de gestion et de contrôle de la DOETH

DÉVELOPPER DES COOPÉRATIONS :

visant à amplifier les politiques publiques de l'emploi en faveur des personnes handicapées. Ces coopérations sont formalisées par des conventions (nationales, régionales ou locales)

FINANCER DES PROJETS ET DES ACTIONS :

favorisant l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées et en milieu ordinaire de travail

➔ Depuis 2011 : l'Agefiph exerce, par délégation et pour le compte de l'Etat, la gestion du dispositif de Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap (RLH)

Maintien en emploi : l'accompagnement du salarié

 **Préventica**
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Nos principes d'intervention

Droit commun :

Mobiliser en priorité, en faveur des personnes handicapées et des employeurs, les dispositifs et politiques des institutions de droit commun.

Egalité d'accès :

Développer l'égalité d'accès des bénéficiaires à toutes les interventions de l'Agefiph.

Maintien dans l'emploi :

Rééquilibrer les interventions de l'Agefiph en faveur du maintien dans l'emploi.

Garantir un niveau d'intervention budgétaire :

Définir chaque année les variables d'ajustement de l'intervention de l'Agefiph en cas de variation des ressources.

Maintien en emploi : l'accompagnement du salarié

Tableau synoptique des aides directes vers les entreprises

Entreprises	
 Les aides au recrutement, à l'intégration, mobilité professionnelle	Aide soutien à l'accueil, l'intégration et/ou mobilité prof
	Aide au contrat d'Apprentissage
	Aide au contrat de Professionnalisation
	Aide à l'aménagement des situations de travail « AST »
	<small>Si charge pérenne</small> AETH
Les aides au maintien dans l'emploi Accompagnement dans les différentes transitions professionnelles	Aide à l'aménagement des situations de travail « AST »
	Aide au maintien
	Aide à la formation
	Aide soutien à l'accueil, l'intégration et/ou mobilité prof
	 Aide auxiliaire de sécurisation des parcours professionnels 

Interventions destinées aux employeurs

Nouveauté!

L'aide soutien à l'accueil et l'intégration et/ou à la mobilité professionnelle

Outil de sécurisation destiné à faciliter l'accueil et intégration à l'emploi ou la prise d'une nouvelle fonction dans l'entreprise

Cette aide a pour objectif d'accompagner la prise de fonction des personnes en situation de handicap, dans les entreprises privées. Elle vise à la fois à faciliter :

- L'accueil et l'intégration de la personne en situation de handicap nouvellement recrutée;
- L'accompagnement sur un nouveau poste dans le cadre de l'évolution et/ou de mobilité professionnelle de la personne en situation de handicap.

Elle n'a pas pour objet de se substituer à la mise en place du processus interne d'accueil et d'intégration de tout salarié ou des actions prévues par l'employeur dans le cadre d'une démarche GPEC

Elle est complémentaire aux actions et dispositifs existants

Son montant est de 3000 € (plafond)

Maintien en emploi : l'accompagnement du salarié

 **Préventica**
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Qui peut vous accompagner ?

Cap emploi Paris	Immeuble Le Chaumont 43 bis, rue d'Hautpoul 75019 PARIS Téléphone: 01 44 52 40 60 Mail: contact@unirh75.org
Cap emploi Seine-et-Marne	200 rue de la fosse aux Anglais BP 88 - 77001 DAMMARIE-LES-LYS Téléphone: 01 64 79 59 39 Mail: gestion-direction@capemploi77.fr
Cap emploi Yvelines	Technoparc - Immeuble Antares 2, rue Charles Edouard Jeanneret - 78306 POISSY Téléphone: 01 30 65 90 97 Mail: contact@capemploi78.fr
Cap emploi Essonne	2 ter, avenue de France - 91300 MASSY Téléphone: 01 69 75 11 50 Mail: contact.capemploi91@gmail.com
Cap emploi Hauts-de-Seine	27 bis, rue Louis Rolland 92120 - MONTRouGE Téléphone: 01 42 53 76 76 Mail: accueil@unirh92.org
Cap emploi Seine-Saint-Denis	7, rue Gilbert Gatouillat 93600 - AULNAY SOUS BOIS Téléphone: 01 48 19 88 60 Mail: contact@unirh93.org
Cap emploi Val-de-Marne	77/79 boulevard J.B. Oudry - 94000 CRÉTEIL Téléphone: 01 45 13 28 90 Mail: secretariat.creteil@capemploi94.com
Cap emploi Val d'Oise	21 avenue des Genottes BP 58384 95805 CERGY PONTOISE CEDEX Téléphone: 01 34 41 70 30

Cas pratique

Femme âgée de 43 ans, atteinte d'une maladie invalidante.

Salariée, dans un EPHAD depuis 2009, elle occupe un poste d'animatrice.

Elle est en arrêt de travail depuis plusieurs mois avec un fort risque d'inaptitude.

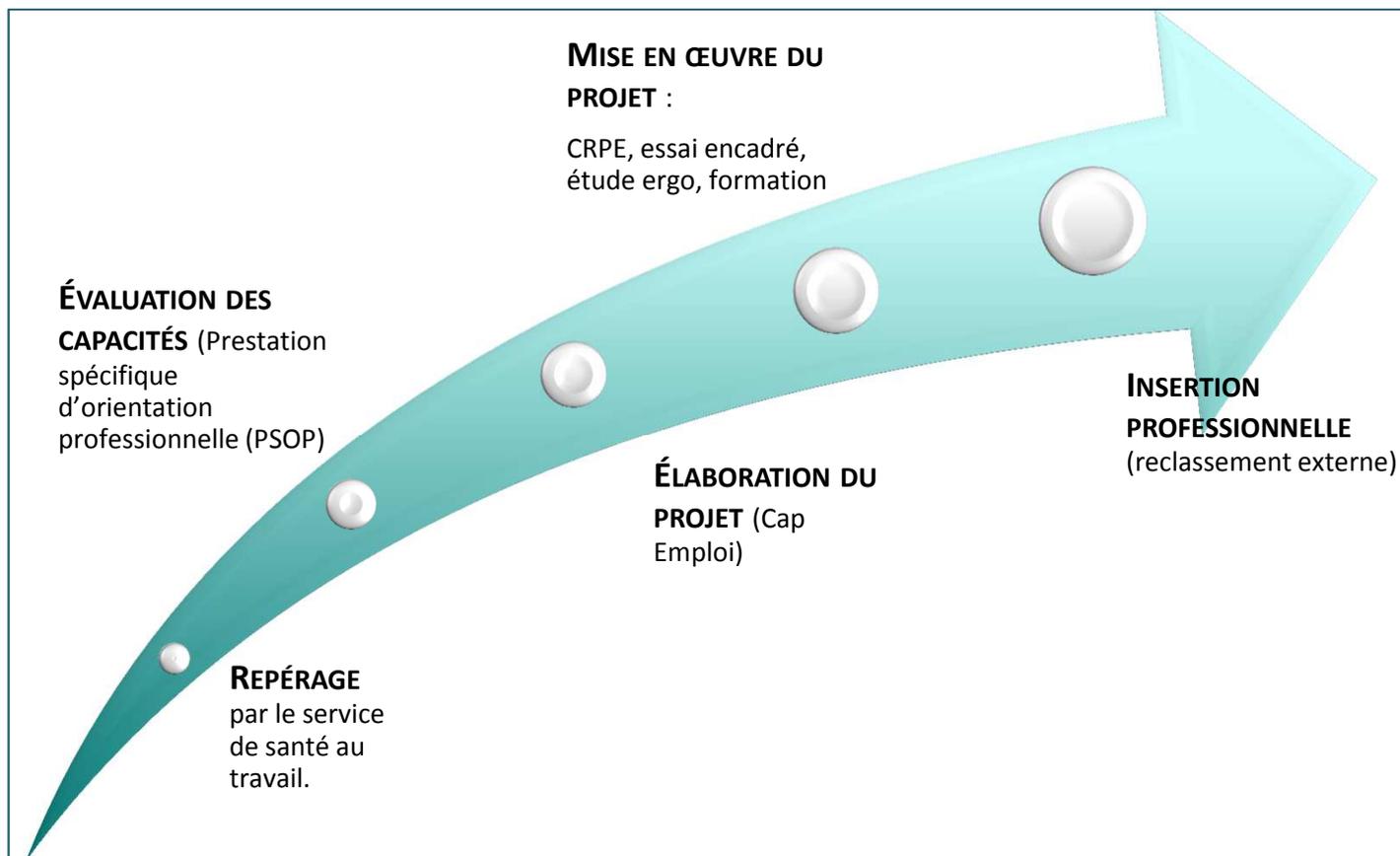
L'employeur, est très sensible à la démarche RSE...

Maintien en emploi : l'accompagnement du salarié

Préventica
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Sécurisation du parcours



E
M
P
L
O
Y
A
B
I
L
I
T
É

Maintien en emploi :
l'accompagnement du salarié

 **Préventica**
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Coordonnées


contactez-nous de 9h à 18h
0 811 37 38 39
coût d'un appel local depuis un poste fixe
www.agefiph.fr

Prévention des TMS / lombalgie : comment agir ?

 **Préventica**
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Merci pour votre attention

Des questions?



Prévention des TMS / lombalgie : comment agir ?

 **Préventica**
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

A RETENIR

- Lutter contre les TMS, un enjeu de santé au travail et de performance pour l'entreprise
- Une démarche collective de prévention des risques pour tous
- Une démarche individuelle pour accompagner le salarié dans le maintien ou la reprise de son activité
- Des acteurs externes à l'entreprise pour accompagner la mise en place de mesures de prévention et l'adaptation des postes.